

Règlement BK 21

Article 1 : ORGANISATION

L'association BAZTANDARRAK (association loi 1901 à but non lucratif) organise le BK21 le [21 Juillet 2018](#).

Les participants à cette épreuve déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à respecter la charte éthique couvrant l'événement.

Course ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans, se déroulant en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité.

Le parcours sera technique et exigeant, la préparation des coureurs devra se faire en conséquence.

ARTICLE 2 : EPREUVE

Le BK21 est une course de pleine nature empruntant les pistes, sentiers et chemins de montagne autour de la commune de Bidarray (Pays Basque).

Sa distance est d'environ 21 km, pour 1660 mètres de dénivelé positif.

Article 2-1 Départ

Le départ est fixé au samedi [21 Juillet 2018](#) à 09h00.

Article 2-2 changement d'épreuve

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours). Les engagements restent acquis.

Article 2-3 Remise des dossards

La remise des dossards se déroulera dès le Vendredi [20 Juillet 2018](#) entre 17h00 et 20h00.

A partir de 20h le retrait sera terminé.

ATTENTION :

- les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.
- des contrôles du matériel obligatoire seront pratiqués de façon inopinée et au hasard des coureurs tout au long du parcours (Écotasse et chaussures de trail obligatoires).
- dans les poches dotations seront remis les tickets repas / dotations et complément commande (différentes options proposées au moment de l'inscription).

A noter que parmi les dotations, le respect des tailles des tee-shirts précisées lors de l'inscription se fera suivants les disponibilités en taille et dans la limite des stocks (distribuées selon chronologie d'inscription).

ARTICLE 3 : BARRIERES HORAIRES

Pour des raisons d'organisation, il est établi une barrière horaire finale accessible à tous fixée à 5h. De plus, deux barrières horaires intermédiaire sera définie.

Passé l'un de ces délais les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. (Tout coureur mis hors course devra remettre son dossard au signaleur et rejoindre l'arrivée ou le poste de contrôle le plus proche en suivant le parcours).

Barrières horaires

Départ place de BIDARRAI à 09h00

Barrière horaire n°1 : MARTTUNA (km5) à 10h00

Barrière horaire n°2 : GAZTIGAR LEPO (km11) à 11h00

Arrivée place de BIDARRAI à 14h00

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU COUREUR

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs s'engagent au :

◆ RESPECT DES PERSONNES

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche.

Respect des bénévoles et signaleurs qui eux aussi participent pour le plaisir.

Respect de la population locale qui accueille la course.

Respect de l'organisation et de ses partenaires.

Respect du code de la route lors des sections urbaines du parcours.

Respect des consignes des signaleurs lors des traversés de route.

◆ RESPECT DE LA NATURE

Ne jamais rien jeter au sol. Respecter la faune et la flore.

Ne pas couper les sentiers (cela provoque une érosion dommageable du site).

Favoriser le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun pour venir sur le lieu de l'événement.

◆ PARTAGE ET A LA SOLIDARITÉ

Venir prioritairement en aide à toutes personnes en danger ou en difficulté.

◆ L'EXPLORATION DE SES LIMITES

Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GENERALES

Article 5-1 AUTO-SUFFISANCE

La course se déroule sur le principe de la semi auto-suffisance et impose aux coureurs, une certaine autonomie. Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur.

Article 5-2 RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble du parcours.

Article 5-3 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste. L'organisation s'engage à rapatrier les coureurs qui abandonnent uniquement sur des points de ravitaillement définis et en fonction des heures de passage du véhicule prévu à cet effet.

Article 5-4 CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Article 5-5 MODIFICATIONS DU PARCOURS & ANNULATION DE LACOURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, barrières horaires et les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté ou la course annulée pour des raisons de sécurité (cf article 2.2).

L'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 5-6 ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile, conformément à la loi, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

L'organisation ne saurait être engagée en cas d'accident, d'incident, de détériorations, perte ou de vol de matériel tout au long de l'épreuve.

Article 5-7 DROITS À L'IMAGE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition (y compris l'adresse internet transmise par le concurrent).

Article 5-8 RECOMPENSES

Un lot à tous les participants sera offert au retrait du dossard.

Seront récompensés à l'issue de la course :

- Les 3 premiers au classement scratch.
- Les 3 premières Femmes.
- Les premiers par catégorie Homme et Femme pour les Séniors, V1, V2 & V3.
- Le 1er Bidarraitar (H ou F).

(Double récompense si l'un des 3 premiers est aussi 1er de sa catégorie.)

La 1ère Femme et le 1er Homme recevront une prime de 250 €.

Remise des prix à l'issue de la course (autour 15h00).

Article 5-9 DISQUALIFICATIONS (ou PENALITE si précisé)

Disqualification (ou pénalité si précisé) du coureur en cas de manquements aux règlements :

- Absence des matériels obligatoires de sécurité (* matériel obligatoire) : pénalité + 30 mn.
- Assistance sauvage : pénalité + 30 mn.
- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course.
- Refus de contrôle du sac de course.
- Absence de sac de course.
- Absence de dossard.
- Pointage au-delà des horaires définis pour les barrières horaires (cf art 3).
- Utilisation d'un moyen de transport.
- Non-assistance à un concurrent en danger.
- Pollution ou dégradation des sites.
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation.
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions ouvrent le 14 Février 2018 à 14h00.

Elles sont limitées à 350 participants. Une fois ce quota atteint, les inscriptions sur cette course seront clôturées. Aucune inscription en liste d'attente ne sera gérée.

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir sous quinzaine, l'original ou la copie certifiée conforme, d'un certificat médical conforme de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou licence FFA.

Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le départ de la course.

L'envoi du certificat médical se fera uniquement sur la plate-forme d'inscription.

Pour des raisons de gestion de l'organisation, les certificats médicaux envoyés par la poste ne seront pas pris en compte.

Les certificats envoyés en recommandé avec accusé de réception ne seront pas récupérés.

La solution unique choisie par l'organisation restant le téléchargement depuis le site de la plate-forme d'inscription.

Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

La course est interdite au moins de 18 ans.

ARTICLE 7 : MATERIEL OBLIGATOIRE

L'organisation se garde le droit de vérifier le matériel obligatoire avant ou pendant la course, et de refuser, un élément qui pourrait s'avérer dangereux pour les participants.

Chaque coureur est tenu d'avoir avec lui :

- Une couverture de survie 1.40m x 2.10m.
- Un sifflet.
- Une réserve d'eau.
- Des réserves alimentaires.
- Des chaussures de trail.
- Un téléphone portable chargé et en état de marche avec n° de Poste de sécurité.
- Une casquette ou équivalent.
- Un gobelet personnel.

Suivant les conditions climatiques :

- Un vêtement de pluie imperméable et respirant avec capuche (type Goretex ou similaire).

POUR DES RAISONS ÉCOLOGIQUES, AUCUN GOBELET NE SERA PRÉSENT SUR LES RAVITAILLEMENTS.

VOTRE GOBELET PERSONNEL EST DONC OBLIGATOIRE POUR BOIRE SUR LES RAVITAILLEMENTS.

Possibilité d'acheter des gobelets BAZTANDARRAK lors de l'inscription ou sur place (dans la limite des stocks disponibles).

ARTICLE 8 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : **06.74.40.93.11** (à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)

Pour tout autre question : baztandarraktrail@gmail.com

Des postes de secours seront implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course situé à Bidarray.

Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours ;
- en appelant le PC course ;
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours ;

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ;
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») :

composer le 15 depuis la France ou le 112 depuis la France et l'Espagne.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation à la course entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Nous souhaitons que les athlètes prennent conscience de leur impact sur l'environnement et le limitent au maximum tout au long de leur parcours. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (dénivelé, mauvaises conditions météorologiques, terrain technique ...).

Ceci nécessite donc de la part du coureur, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour l'aider dans la réussite de ce type d'aventure individuelle.

ARTICLE 10 : DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront exclusivement sur internet sur www.baztandarrak.fr.

Les droits d'inscriptions définis ci-après comprennent :

- dotation tee-shirt TERNUA technique de qualité dans la limite des stocks disponibles pour les tailles (fonction de la date d'inscription) ;
- repas d'après course EN OPTION (doit être souscrite lors de l'inscription)*.

** A titre indicatif : melon-jambon / entrecôte-frites / fromage / gâteau basque / café / vins à volonté*

Options :

- *pasta party la veille (Vendredi 20 Juillet 2017 entre 18h et 20h) pour 10€ ;*
- *repas d'après course coureur (achat sur place) ou accompagnateur : 15€ ;*
- *ecotasse : 5€ ;*
- *petit déjeuner coureur / accompagnateur : 5€ par personne.*

Les personnes s'inscrivant à cette date ne peuvent pas modifier leur inscription pour basculer d'une course à l'autre. Celle-ci est ferme et définitive.

Un dossard ne peut être ni vendu ni échanger.

Article 11 : ANNULATION

Le remboursement pour blessure sera possible avant le 15 Juin sous réserve de présentation d'un certificat médical.

Après cette date, aucun remboursement possible.

Association BAZTANDARRAK – ARTETXEA 64780 BIDARRAY –

baztandarraktrail@gmail.com